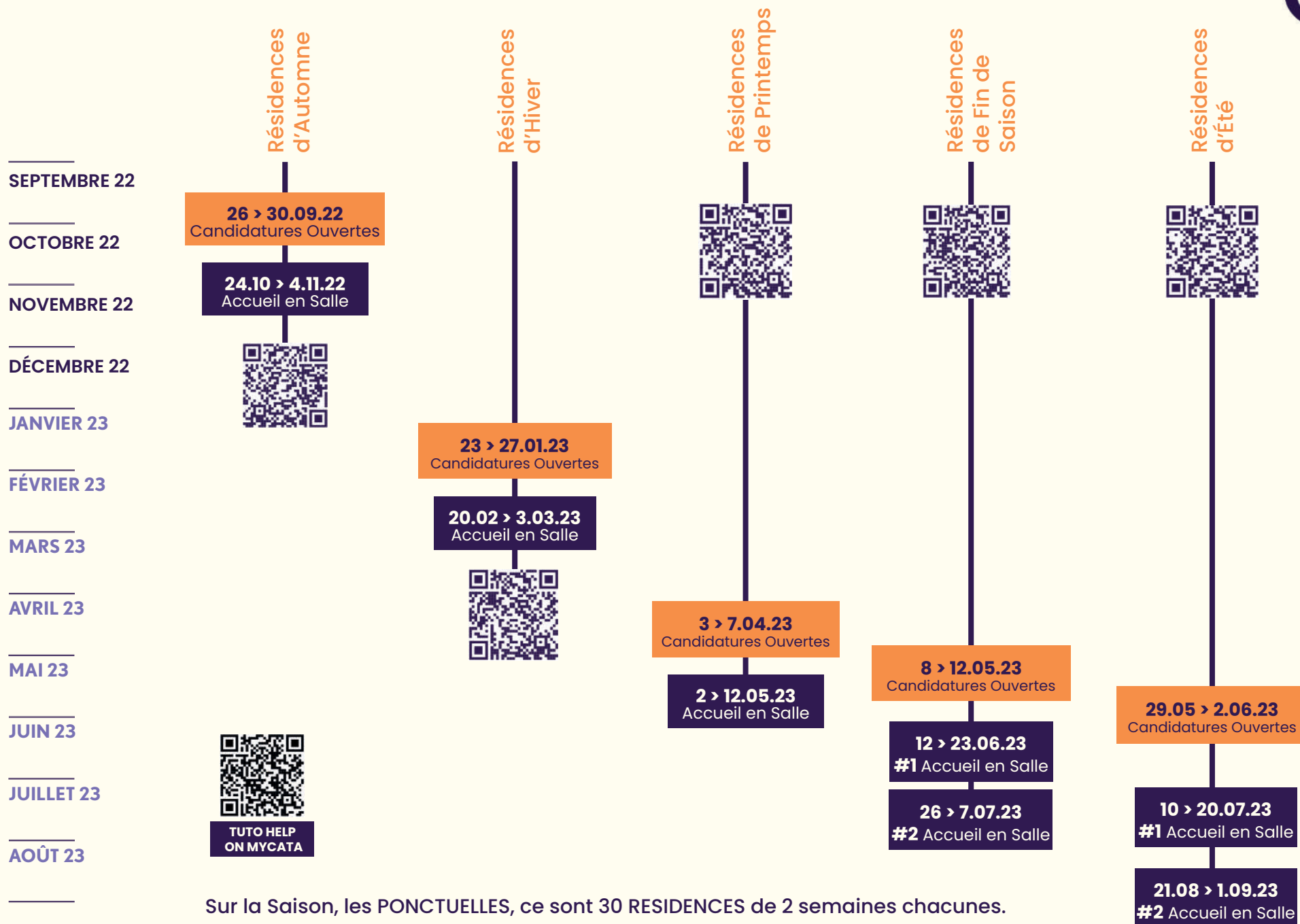


ÉCHÉANCIER DES RÉSIDENCES PONCTUELLES – 28^e SAISON [2022-2023]

Dispositif de soutien prioritairement dédié à l'émergence de nouveaux projets.



Sur la Saison, les PONCTUELLES, ce sont 30 RESIDENCES de 2 semaines chacune.